

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

PAYS-BAS

Déclaration de S.E. Mme Anneke Van Dok-Van Weele
Ministre du commerce extérieur

Depuis des siècles, les Pays-Bas bâtissent leur prospérité sur le commerce extérieur et l'investissement. Négociants et investisseurs ont besoin d'un environnement international ouvert, prévisible et fondé sur des règles. C'est précisément ce que garantit le système commercial multilatéral. Voilà pourquoi nous avons toujours apporté notre soutien fidèle au GATT et pourquoi nous soutenons encore plus ardemment l'OMC.

La première Conférence ministérielle est cruciale. L'OMC est encore jeune et a besoin d'être consolidée. Nous devons donc nous assurer que les engagements pris sont pleinement mis en oeuvre. A cet égard, il est fondamental de se conformer aux règles de l'OMC en matière de règlement des différends et de ne pas avoir recours à l'unilatéralisme.

Mais cette Conférence doit faire plus que réaffirmer. Tout d'abord, pour préserver sa crédibilité, l'OMC doit montrer qu'elle est capable de poursuivre la libéralisation des échanges. Il ne faut pas se lasser de négocier. Il y a dans le programme incorporé une lacune évidente en ce qui concerne les négociations sur les droits de douane appliqués dans l'industrie et il reste donc encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les Pays-Bas sont prêts à débattre de toute nouvelle initiative visant à éliminer ou à réduire les obstacles au commerce des marchandises et des services. Il faut notamment, je tiens à le souligner, que les négociations à venir sur les télécommunications de base et les services financiers soient menées à bonne fin. J'espère également que l'on pourra bientôt s'entendre au sujet d'un accord équilibré sur les technologies de l'information, qui couvre tous les obstacles commerciaux. Les résultats dans ces trois domaines sont importants pour la société mondiale de l'information.

Ensuite, l'OMC et cette Conférence doivent affronter courageusement les nouveaux défis qui sont nombreux et variés.

Parmi ceux-ci, il y a la prolifération rapide des accords commerciaux régionaux préférentiels. L'intégration économique régionale est bien entendu un phénomène positif, mais elle ne devrait pas se traduire par une discrimination ayant pour effet de détourner les échanges. L'OMC doit donc surveiller de près ces accords commerciaux et s'assurer qu'ils sont pleinement compatibles avec ses règles, et évaluer leurs effets sur le système commercial multilatéral. Sinon, le monde risque de se trouver divisé en blocs commerciaux tournés sur eux-mêmes, les grands perdants étant les Membres de l'OMC trop pauvres pour être des partenaires économiques intéressants. Il faut absolument veiller à ce que le traitement de la nation la plus favorisée ne devienne pas le traitement de la nation la moins favorisée et que les courants de libéralisation des échanges au plan régional et au plan multilatéral se fondent dans un libre-échange mondial!

Un autre défi est celui des rapports avec l'environnement, au sujet desquels nous nous sommes déjà mis d'accord à Marrakech et qui continuent d'avoir un degré de priorité élevé. Un système commercial ouvert et la protection de l'environnement sont complémentaires dans la poursuite du

développement durable. Il faut que nous concrétisons cette déclaration de politique générale, sinon nous nous enrichirons en courant à notre perte. Je me félicite de ce que le Comité du commerce et de l'environnement ait abouti à des conclusions de valeur, mais je serais très déçue si nous n'étions pas en mesure d'adopter des résultats concrets.

Les normes du travail fo

monde entier. Les débuts de l'OMC ont été marqués par une vision séduisante de l'avenir. Cette vision, nous devons l'entretenir. Nous appuyons donc sans réserve la proposition de M. Ruggiero de créer

